La Mesure :

La mesure de Placement A Domicile se déroule sur 6 mois, renouvelable deux fois lorsqu'elle est contractualisée avec l'ASE et sur le temps de l'ordonnance lorsqu'elle est ordonnée par le Juge des Enfants.

L'accompagnement se décline en différentes étapes au cours desquelles un Projet personnalisé est co-construit avec l'enfant et une collaboration des personnes identifiées comme « ce qui fait famille », est proposée.

Les objectifs de travail sont déterminés par le Projet Pour l'Enfant établi par l'ASE et l'ordonnance du Juge des Enfants.

Vous pouvez décider de votre avenir

Plutôt que de le subir !

Nous pouvons vous aider à le construire.

Le dispositif P.A.D. à ADES EUROPE

L'Association ADES Europe compte 3 antennes PAD réparties sur le territoire de la Haute-Garonne :

P.A.D. ADES EUROPE

Antenne de His :

Bureaux : Centre Educatif ESTELAS
490, Ch. Sénac le Har – 31260 HIS

Antenne de Rieux Volvestre :

Bureaux : 11 rue de la Bastide
31310 RIEUX VOLVESTRE

Antenne de Colomiers :

Bureaux : 4 Allée du Poitou
31770 COLOMIERS

BUREAUX ADMINISTRATIFS :

Pour toutes correspondances

11 Rue de la Bastide

31310 RIEUX VOLVESTRE

☎ 05 81 64 01 22

secretariat.pad@adeseurope.fr

Services de Placement A Domicile P.A.D.

« *Accompagner et soutenir la parentalité pour aider au développement respectueux de l'enfant* »

Géré par

Affiliée à la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE), reconnue d'utilité publique,
Agréée association nationale d'éducation populaire

Siège social : Lieu dit Le Pitarlet RN 117- 09160 PRAT-BONREPAUX

☎05 61 96 19 65 www.adeseurope.fr contact@adeseurope.fr

L'Association ADES Europe

L'Association pour le Développement Economique et Social en Europe (ADES Europe), regroupe des personnes physiques et morales sur les bases :

- d'une volonté de solidarité et d'aide aux enfants, adolescents et jeunes adultes en difficultés,
- du respect de la personne humaine dans toutes ses composantes,
- du rejet du racisme et de la xénophobie,
- d'un engagement militant laïc.

ADES Europe est régie par la loi du 1er juillet 1901.

Le dispositif P.A.D. accompagne, depuis le domicile familial, des filles et des garçons mineurs et leur(s) parent (s) sur des actes du quotidien afin que chacun retrouve une juste place. Cet accompagnement s'effectue en étroite collaboration avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au titre de la protection et/ou de la prévention.

Ce dispositif est outil d'une mesure éducative de placement administratif ou judiciaire

Le P.A.D. Qu'est-ce que c'est ?

Les Placement A Domicile (P.A.D.) ADES Europe sont des dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

En lien avec les services de l'ASE, ils proposent une prise en charge alternative au placement en institution. Leurs interventions s'appuient sur 2 principes :la parentalité positive et la co-éducation.

La Parentalité positive* :

« Le concept de parentalité positive se fonde sur la série de principes fondamentaux suivants :

Les parents devraient apporter à leurs enfants :

- une éducation affective ;
- des structures et des orientations ;
- une reconnaissance ;
- une autonomisation ;
- une éducation non violente ».

**Extrait de la plaquette « Construire une Europe pour et avec les enfants » Politic Parenting*

La co-éducation :

Selon le proverbe africain, **« il faut tout un village pour éduquer un enfant »**, l'équipe du P.A.D. fonde ses modalités d'intervention sur l'association de tous les acteurs repérés comme pertinents dans la construction de l'enfant en tant qu'individu.

Ainsi tout ce qui fait famille peut pourra être considéré comme acteur éducatif.

Les intervenants P.A.D. :

Des travailleurs sociaux organisés en équipe pluri-professionnelle partagent et expérimentent avec et au sein de la cellule familiale des mises en situation ayant une portée éducative.